



AUTORISATION PARENTALE 2023 – 2024

Accueil Collectif de mineurs de Seloncourt MERCREDIS ET VACANCES

N° allocataire :

Je soussigné(e)

Demeurant

Tel fixe Tel portable

Tel portable jeune

Mail

Légalement responsable de Né(e) le :

➤ Autorise ma fille / mon fils * (* rayer la mention inutile)

- A participer aux activités organisées par le Service Education jeunesse de la Ville de Seloncourt
- A rentrer seul
- Etre raccompagné(e) par *

Nom Prénom

Nom Prénom

➤ Je cède mon droit à l'image : Oui Non

➤ J'autorise le responsable de la sortie à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

ATTENTION : PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION OBLIGATOIRE

➤ J'attire l'attention du responsable sur les particularités médicales de mon enfant :

.....

Fait à Le

Signature :

SERVICE EDUCATION JEUNESSE SELONCOURT

REGLEMENT INTERIEUR

LES REGLES D'OR

- Je suis poli(e) et j'utilise les « 5 mots magiques » : Bonjour, Au revoir, Merci, S'il vous plait, Pardon.
- Je respecte mes camarades et les adultes.
- Je prends soin du matériel qui m'est confié et je range lorsque j'ai terminé.

Au temps du repas

- Je m'assois correctement
- Je me sers raisonnablement
- Je goûte de tout et je ne gaspille pas la nourriture
- Je demande l'autorisation de me lever de table
- Je participe au rangement en fin de repas

SANCTION POUR NON RESPECT DES REGLES D'OR

- 1^{er} avertissement : convocation des parents avec le directeur du centre
- 2^{ème} avertissement : convocation des parents avec le directeur du centre et le directeur du service
- 3^{ème} avertissement : renvoi d'une journée (restauration scolaire, périscolaire, accueil de loisirs)
- 4^{ème} avertissement : renvoi de 3 jours
- 5^{ème} avertissement : renvoi définitif pour l'année scolaire en cours

TARIFICATION ET PAIEMENT

- Pour l'accueil de loisirs, le paiement se fait à l'inscription. Les chèques sont à l'ordre du Trésor public. Pour 3 enfants inscrits, réduction de 20%, pour 4 enfants inscrits, réduction de 25%.
En ce qui concerne les séjours de vacances (mini camps 5 jours), les bons Caf sont acceptés pour un QF inférieur ou égal à 800€.
Modulation de tarifs pour l'accueil de loisirs (sans hébergement et mini camp 2 jours) :
 - Aide aux temps libre QF inférieur à 800€
 - QF2 compris entre 801€ et 1100€
 - QF3 supérieur à 1100€
- Les retards de paiement seront examinés par le Service Education jeunesse. Ils pourront donner lieu à l'exclusion de l'enfant.
- Accueil de loisirs : un avoir est accordé uniquement sur présentation d'un certificat médical au directeur de l'accueil.
- Les personnes extérieures à la commune ne sont pas prioritaires, le tarif est majoré de 20 %

MEDICAMENTS

L'enfant peut prendre lui-même son ou ses médicaments sous la surveillance d'un adulte à condition qu'il(s) soi(en)t accompagné(s) de l'ordonnance afin de contrôler la posologie de la prescription.

Signature parents :

Signature jeune :